



JIJUKA asbl : - Formation
- Etudes

Plaidoyer - Santé - Environnement - Genre

POLITIQUE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

ET

POLITIQUE D'EGALITE DU GENRE

DE JIJUKA

Juillet, 2023

I. CADRE CONTEXTUEL

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et projets de développement communautaire JIJUKA a mis en place une politique de sauvegarde sociale et environnementale et la politiques d'égalité du genre dans l'intérêt des bénéficiaires directs et indirects.

Aux yeux de JIJUKA, la **politique de sauvegarde sociale** vise l'équité envers les bénéficiaires afin qu'ils aient accès aux retombées du programme. Dans le cas précis, une attention particulière devra être mis sur les groupes vulnérables notamment les Batwa, les veuves , les enfants orphelins, les enfants de ménages non scolarisé pour qu'ils bénéficient des retombées du programme. '

L'objectif de la politique sociale est de corriger les inégalités éventuelles et de lutter contre la pauvreté. Elle vise deux objectifs majeurs : la prise en charge des risques sociaux, l'intervention par une assistance en faveur des plus démunis.

La réduction de la pauvreté permet de réduire les inégalités sociales. La politique de sauvegarde est une source d'une meilleure cohésion sociale (moins de criminalité, de délinquance...). Elles visent « à protéger les personnes contre la survenue d'événements ou de risques sociaux .

Les sauvegardes environnementales atténuent les risques environnementaux inhérent au projet. En effet les dégradations environnementales touchent en priorité les populations les plus fragiles. Les outils de gestion de l'environnement permettent aux institutions de prévoir et d'éviter les problèmes, agissant ainsi de façon préventive plutôt que réactive. Ils aident à l'analyse et aux bilans de rendement ainsi qu'à la gestion quotidienne qui doit s'adapter en réagissant rapidement au moment opportun. Les enjeux sociaux et environnementaux ne s'opposent pas ; au contraire même, ils sont intimement liés et se renforcent mutuellement.

La politique d'égalité du genre est aussi une priorité pour JIJUKA car en effet, elle vise à lutter contre la discrimination du genre dans la mise en œuvre de ses projets.

La non-discrimination est une condition majeure pour le respect du droit fondamental à l'égalité de chances et de traitement. Elle est un outil minimal de protection. Jijuka préconise la promotion de l'égalité de chances et de traitement afin d'éliminer toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques, l'origine nationale ou sociale. Cette approche s'inscrit dans la droite ligne de l'objectif du gouvernement du Burundi de réduire les discriminations et les inégalités dont les femmes sont victimes mais surtout pour atteindre l'égalité entre les sexes..

Aujourd'hui, il est unanimement reconnu que l'élimination de la pauvreté et l'instauration d'un développement durable ne pourront se réaliser sans l'éradication des inégalités liées au genre. En effet, on ne peut pas envisager la croissance et le développement d'un pays sans assurer à toutes les composantes de sa population, la pleine jouissance de leurs droits et devoirs, l'accès à des services sociaux de qualité, aux moyens de production, aux opportunités d'emploi, d'investissement et à la participation effective aux instances de gestion et de décision du pays¹.

¹ Politique Nationale Genre 2012

L' évaluation de la politique Genre au Burundi de 2012 montre également que les femmes, dans leur grande majorité, continuent à subir de façon disproportionnée le poids de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la culture. Elles sont encore victimes de graves violations de leurs droits humains et de leurs droits en matière de santé de la reproduction. Elles sont les premières victimes de la pandémie du VIH/SIDA et, trop nombreuses, sont celles qui risquent encore aujourd'hui de mourir en donnant la vie.

JIJUKA considère contraires au principe de non-discrimination et font l'objet de mesures d'abrogation, de correction ou de rectification en vue de l'égalité de chances et de traitement, toutes les distinctions, exclusions ou préférences qui sont fondées sur: le sexe, l'ethnie, nationalité, religion, le handicap...

JIJUKA veillera à s'organiser et agir dans le respect du principe de non-discrimination et en vue de la promotion active de l'égalité. Cette orientation ne se limite pas à une simple présomption. Elle s'intègre aux règles d'organisation, sur la base de procédures explicites, contrôlées et vérifiables et sont consignés dans les documents de base de JIJUKA dont le ROI et le Manuel des Procédures Administratif

II. CHAMP D'APPLICATION

Les politiques de sauvegardes sociales et environnementales s'appliquent dans les zones d'intervention de JIJUKA. Les ménages vulnérables, les entités administratives comme des centres de santé, les bureaux des Groupements de Santé Communautaire qui manipulent des objets tranchants sont prioritaires. Le personnel JIJUKA est prié de les observer à la lettre.

La politique d'égalité des sexes est observée par l'ensemble du personnel de JIJUKA. Le principe en rapport avec l'élimination de la discrimination est appliqué à toute personne de JIJUKA.

III. ENGAGEMENTS

En matière de sauvegardes sociales JIJUKA s'engage à protéger les groupes vulnérables dont les BATWA en vue d'avoir l'accès aux services et autres bénéfices générés par le projet en œuvre. L'Association prend un engagement ferme pour :

- Protéger leurs avantages sociaux et économiques culturellement compatibles ;
- Veiller à ce que les Groupes Vulnérables ne subissent pas d'effets préjudiciables au cours du processus de développement ;
- veiller au respect intégral de leur dignité, de leurs droits fondamentaux et de leurs spécificités culturelles ;
- JIJUKA s'engage à dresser un inventaire des groupes vulnérables dans la zone d'intervention pour une meilleure protection ;
- Mener des consultations libres, préalables et avisées avec les populations autochtones
- Procurer des avantages socio-économiques notamment les documents administratifs gratuits pour accéder aux soins de santé ;
- Publier la documentation du processus de consultation,

JIJUKA s'engage à protéger les Groupes Vulnérables dont les Batwa contre les risques environnementaux ;

- Promouvoir des pratiques de lutte antiparasitaire ;
- Promotion des pratiques de lutte antivectorielle de santé publique
- Promotion de l'utilisation de la MIIDA
- Promotion des bonnes pratiques de gestion des déchets bio médicaux et de l'hygiène en milieu de vie et dans les écoles dans la zone d'intervention

Dans le cadre de la politique d'égalité du genre , JIJUKA s'engage aussi à

- le maintien, la promotion dans l'emploi à qualification égale,
- l'accès à la formation professionnelle selon les aptitudes professionnelles,
- des conditions de travail, y compris la durée, les périodes de repos, les congés payés, les mesures de salubrité et de sécurité au travail, les mesures de sécurité sociale et les services sociaux et prestations sociales en rapport avec l'emploi,
- la rémunération égale, à travail de valeur égale,
- des mesures positives permettant, sans distinction, aux travailleurs de concilier leurs responsabilités familiales avec l'accès, le maintien, la promotion dans l'emploi, l'accès à la formation professionnelle.

IV. DEFINITIONS

Sauvegardes sociales : Il s'agit d'un mécanisme permettant de traiter les problèmes environnementaux et sociaux dans la conception, la mise en œuvre et l'exploitation de nos projets qui fixe un cadre pour consulter les communautés et leur communiquer des informations.

Sauvegardes environnementales et sociales visent à éviter, minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs des projets et programmes, à assurer que les impacts environnementaux et sociaux durant les phases de préparation et de mise en œuvre soient évalués de ...

Groupes vulnérables : Les personnes ou groupes vulnérables peuvent être définis comme ceux à l'intérieur de la zone d'influence du projet qui sont en particulier des groupes marginalisés ou défavorisés et qui pourraient donc être plus susceptibles que les autres d'être confrontés aux impacts négatifs d'un projet. La vulnérabilité peut être établie en déterminant la probabilité qu'un individu ou un groupe soient conditions plus sévères comme le résultat de la mise en œuvre d'un projet.

Groupes vulnérables et Genre

Les projets peuvent avoir des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, en raison de leurs différents rôles socio-économiques et leurs divers degrés d'accès et de contrôle sur des biens, des ressources productives et des possibilités d'emploi.

La discrimination souvent limite l'accès aux ressources, possibilités et services publics nécessaires pour améliorer le niveau de vie. En outre, il peut y avoir des normes, des pratiques

sociales, ou les obstacles juridiques qui entravent la pleine participation des personnes d'un sexe (les femmes en général, mais potentiellement les hommes) en consultation, planification de projet, de prise de décisions, la mise en œuvre des activités du projet ou le partage des avantages..

Groupes vulnérables et les peuples autochtones

Les projets peuvent avoir un impact sur les groupes sociaux ou culturels reconnus en tant que peuples autochtones soit par la législation nationale ou selon leur propre identification en tant que membres d'un groupe culturel distinct avec une occupation collective d'habitats géographiquement distincts ou de territoires ancestraux; des coutumes culturelles, économiques, sociales ou politiques distinctes des institutions de la société dominante ou de la culture; et une langue autochtone - souvent différente de la langue officielle du pays. Il arrive souvent que les peuples autochtones sont plus défavorisés que d'autres groupes dans leur capacité à composer avec les répercussions du projet et à conserver un accès suffisant aux ressources matérielles et culturelles dont ils ont besoin pour survivre et assurer leur subsistance.

Les autres groupes vulnérables

Ce sont ceux ayant un faible statut économique, surtout ceux qui vivent sous le seuil de la pauvreté, les paysans sans terre et ceux sans titre légal actuels peuvent également manquer les ressources et la capacité à participer à la prise de décision ou au partage des avantages dans les mêmes conditions que ceux qui relèvent d'un statut économique plus élevé. Également, ceux dont les conditions de santé sont mauvaises ainsi que les handicapés, etc., sont aussi des groupes qui ne disposent généralement pas ni de la capacité, ni des moyens ou de la représentativité nécessaires pour éviter les impacts négatifs du projet et tirer des avantages du projet.

V. DES MESURES SPECIFIQUES POUR CHAQUE GROUPE VULNERABLE

Après avoir identifié les groupes vulnérables, l'objectif est de définir des mesures adaptées en leur faveur afin de s'assurer qu'ils sont protégés et que les prestations sont bien planifiées et spécifiquement ciblés à leurs besoins en vue d'une bonne inclusion sociale;

JIJUKA va proposer et mettre en œuvre des mesures spécifiques à chaque catégorie ou groupe vulnérable de sorte que les effets négatifs ne tombent pas sur eux de manière disproportionnée, et afin que les groupes vulnérables ne soient pas défavorisés dans le partage des bénéfices et des possibilités de développement.

a) Mesures de protection des droits économiques et sociaux" collectif " des groupes vulnérables

JIJUKA , en s'inspirant dans la droite ligne de sa vision en rapport avec la promotion des droits humains, va appliquer les droits collectifs aussi appelés " droits solidaires ". Ces derniers sont

intégrés dans la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à laquelle le Burundi est partie. En effet, la mesure sera appliquée en s'inspirant des articles ci-dessous :

Article 19: Tous les citoyens sont égaux ; ils jouissent de la même dignité et ont les mêmes droits ;

Article 20: Tous les peuples ont le même droit à l'existence. Tout peuple a un droit imprescriptible et inaliénable à l'autodétermination. Il doit déterminer librement son statut politique et poursuivre le développement économique et social conformément à la politique qu'il a librement choisi ;

Article 21(1) : "tous les peuples doivent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles ;

L'article 22(1): toutes les personnes ont le droit au développement économique, social et culturel et d'identité dans la jouissance égale du patrimoine commun de l'humanité ;

L'article 23(1) : Tous les peuples ont le droit à la sécurité nationale et internationale ;

• **Article 24:** Tous les peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement ;

Ces droits sont particulièrement importants dans le contexte de la protection et de l'appui économique aux groupes qui sont identifiés .

b) Une consultation significative pour déterminer les mesures spécifiques

Le Politique Opérationnelle exige un processus de consultation préalable, libre, et fondée sur la communication des informations requises à chaque étape de la préparation et de l'exécution du projet, avec les peuples autochtones affectées par le projet et ses activités.

Ce cadre fera partie intégrale de toutes les étapes de mise en œuvre du projet . Les bénéficiaires devraient recevoir les informations sur le projet de sorte qu'ils soient capables de prendre des décisions librement et sans contrainte, intimidation ou de manipulation

Une consultation significative est d'une importance vitale pour déterminer quelles mesures spécifiques sont nécessaires pour les groupes vulnérables particuliers en question, ainsi que pour la recherche d'un large soutien de la communauté de la part de ces groupes vulnérables. JIJUKA va organiser un processus de consultation participative et ciblée, appuyée par une information adéquate, et réalisée avec chaque groupe vulnérable.

Les Batwa par exemple devront être bien informés sur le projet et les impacts potentiels (positifs et négatifs) des activités proposées. Les consultations devraient employer des méthodes participatives avec une attention particulière aux préoccupations des femmes autochtones, les jeunes, et les enfants et leur accès aux opportunités et avantages de développement.

Profil des participants

Le groupe vulnérable en question est représenté dans les débats, et les membres de ce groupe ont amplement des possibilités appropriées et les canaux pour exprimer leurs opinions, leurs

préoccupations et leurs aspirations dans la langue et le mode de leur choix, sans manipulation extérieure, de l'ingérence, de contrainte ou de l'intimidation. Les participants

Il y a lieu de noter que les organes représentatifs et les organisations de la société civile comme l'Union pour le Progrès des Batwa , ainsi qu'un nombre suffisant de membres du groupe des personnes vulnérables eux-mêmes, sont inclus dans le processus de consultation.

L'administration à la base ou leur délégués devront être invités pour faciliter notamment la mise en œuvre des préoccupations majeurs des Groupes vulnérable.

Les dirigeants locaux réputés " représenter " les vues des membres vulnérables de la communauté ont effectivement le consentement des membres et comprennent leurs points de vue et perspectives.

Méthodologie

Dans un cadre libre, les espaces de discussions qui sont créés sont perçus comme étant " sécuritaires " dans la perspective du groupe des personnes vulnérables, et sont facilement accessibles. Les consultations avec chaque groupe vulnérable devraient surtout chercher à élucider les conditions particulières et les préoccupations du groupe en question, et la forme que devrait prendre les mesures différenciées associées afin de s'assurer que les vulnérabilités du groupe en question ne sont pas davantage exacerbées par le projet, et que le groupe a la possibilité et la capacité de tirer profit du projet selon ses aspirations et ses besoins.

c) Mesures spécifiques selon le Genre

Dans le contexte de la discrimination fondée sur le genre, JIJUKA va mettre en place une stratégie pour que les mesures adaptées au genre puissent constituer la base de la conception du projet et des plans d'atténuation des impacts.

JIJUA va prendre des mesures qui empêchent l'aggravation du déséquilibre des sexes et conduisent à l'amélioration de l'égalité du genre. De telles mesures différenciées peuvent inclure les éléments suivants :

Développement de mécanismes basé pour la consultation, afin de fournir des opportunités de renforcer la pleine participation et l'influence dans le processus décisionnel ;

Élaboration de stratégies permettant tant aux femmes et aux hommes l'égalité des chances pour surmonter les obstacles à l'identification et l'accès aux possibilités d'emploi ;

Mise en œuvre des activités génératrices de revenus pour promouvoir l'autonomisation de la femme qui donnent à la fois aux femmes et aux hommes l'égalité d'accès au crédit et à d'autres moyens d'encourager l'esprit d'entreprise.

Fourniture d'un appui spécial aux femmes, y compris en ce qui concerne la propriété foncière, la lutte contre la pauvreté chez les femmes, l'alphabétisation à l'accès à la justice juridique et à l'éducation ;

Fourniture d'un appui spécial pour les besoins des hommes, y compris en ce qui concerne la prise de conscience du VIH/SIDA, la division du travail selon le genre et la responsabilité des hommes en matière de santé de la reproduction.

d) Mesures spécifiques pour les groupes autochtones

La sociologie burundaise considère que le groupes des Batwa est très marginalisé et par conséquent mérite une attention, particulière. Les Batwa n'ont pas pa exemple les facteurs de production comme la terre

Dans ce contexte JIJUKA prendra des mesures adaptées nécessaires pour assurer la protection de leurs intérêts et de leurs pratiques, et pour leur assurer un accès équitable aux opportunités de bénéficier de la mise en œuvre du projet. De telles mesures différenciées peuvent inclure les éléments suivants :

- Élaboration de mécanismes de consultation qui permettent d'assurer que suffisamment de temps soit accordé pour la participation du groupe autochtone traditionnel au processus décisionnel.
- Emploi des intermédiaires tels que des ONG spécialisées qui ont de l'expertise dans le travail avec les groupes autochtones, et dans la compréhension de leurs préoccupations, leurs besoins et dans la façon de traiter ces questions.
- Définition des objectifs pour le développement des groupes autochtones et la conception d'un Plan de développement du Peuple Autochtone en utilisant un cadre axé sur les résultats.

VI. RENFORCEMENT DES CAPACITES

JIJUKA va élaborer le programme de renforcement des compétences à l'intention des Groupes Vulnérables dont les Batwa en fonction de leur besoin spécifiques pour contribuer à l'implication de ces derniers dans la mise en œuvre de cette politique. Un plan de formation sera élaboré après avoir consulté les bénéficiaires sur leurs priorités en formation.

La méthode participative sera utilisée pour que chaque participant va exprimer librement ses besoins sans crainte aucune. Les thématiques en rapport avec le droit à l'accès aux services sociaux de base, le genre et ses approches.. seront mis à l'agenda.

VII. BREF PRESENTATION DES GROUPES VULNERABLES ET PROFIL DE VULNERABILITE

Le présent cadre de Planification pour les Peuples Autochtones concerne en grande partie les Batwa dans le cadre de l'accès aux soins. Cependant, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), a inventorié au sein de la population burundaise les catégories de vulnérabilité ayant aussi des difficultés liées à l'accès aux soins. Comme le problème concerne les groupes vulnérables dont les Batwa le tableau montre les types de groupes vulnérables et leur limite à l'accès aux soins de santé. Il est à savoir aussi que d'autres catégories de vulnérable se trouvent aussi parmi les Batwa.

Catégories de vulnérables	Type de vulnérabilité	Description	Aces aux soins ou non de santé	Remèdes	Observations
Les enfants orphelins chefs de ménages	Manque d'argent/Manque de nourriture/ non représentativité dans les comités de santé	Les différentes crises que l crise que le pays a connues depuis 1993 a emporté des vies humaines notamment celle des chefs de famille laissant sur le carreau des veuves et des orphelins	Faible accès aux soins de santé	Assistance sociale/attestation d'indigence	Cette catégorie nécessite appui et soutien de la part des autorités communales
Les personnes victimes du VIH/SIDA	Discrimination/stigmatisation/déni /traitement de frustration	Les personnes et les membres des familles qui sont infectées et affectées par le VIH/SIDA souffrent de la non satisfaction des besoins fondamentaux, du coût de traitement et de la prise en charge des enfants, des petits enfants et des parents victimes du SIDA.	Gratuité des médicaments anti rétroviraux/parfois des ruptures sont observées	Prise en charge/globale	Sensibiliser les pouvoirs publics à la promotion des droits des PVVIH
Les veuves et les veufs monoparentaux	/manque d'argent,/contraintes d'ordre administratifs/non représentativité/attitude négatives face au médicament/résignation	Une des conséquences de la guerre et du VIH/SIDA est l'apparition d'un grand nombre de chefs de ménages veufs. Cette catégorie reste vulnérable du fait des pratiques discriminatoires liées au genre tel que l'accès à l'héritage, à la terre, au crédit et à l'éducation.	Faible accès aux soins de santé	Restauration de la CAM, création des mutualités communautaires	Les communes doivent apporter soutien aux personnes adultes en situation de monoparentalité en octroyant des attestations d'indigence de manière transparente
Les personnes âgées	Contraintes d'ordre administratif/Faible représentativité /poids	l'étude réalisée par le PRADECS en 2008 place les personnes	Difficile accès aux soins de santé	Sensibilisation, formation action	Idem

Catégories de vulnérables	Type de vulnérabilité	Description	Aces aux soins ou non de santé	Remèdes	Observations
	des traditions/traitement de frustration	handicapées et âgées parmi les groupes hautement vulnérables.		des leaders communautaires	
Les handicapés	Traitement de frustration aux malades/		Difficile accès aux soins de santé	Sensibilisation / recrutement des opérateurs de proximité,	Idem
Les Batwa	Attitudes négatives face à la maladie/poids des traditions/nomadisme/ contrainte d'ordre administratif/faible accès à l'information/manque d'argent	Ils sont catégorisés comme groupe vulnérable compte et tenu de leur situation sociale et économique précaire dans laquelle ils vivent	Difficile accès aux soins de santé	Sensibilisation, formation action des leaders communautaires /Distribution des CAM/ Mesures de discrimination positives	Sensibiliser les responsables des associations BATWA à intégrer les autres catégories et surtout changer de mentalités et de comportements
Les rapatriés	Manque d'argent/contrainte d'ordre administratif/	La plupart des personnes qui rentrent de leur exil n'ont pas n'ont ni terre ni famille d'accueil, constituant pour ainsi dire un groupe à risque	Attestation d'indigence/distribution des CAM	Attestation d'indigence	Les autorités administratives et sanitaires doivent disponibiliser les documents donnant accès aux soins
Les malades mentaux	situation de déréglementation/non représentativité spatio-temporelle	Cette catégorie est présente parmi la population burundaise. Plusieurs raisons expliquent ces cas pathologiques. La pauvreté s'inscrit naturellement parmi celles-ci. Les malades mentaux, dans leur mod et développent beaucoup de problèmes de santé qui nécessitent l'appui de solidarité nationale.	Assistance sociale/	Gratuité	Prise en charge globale (nutrition, habillement soins de santé, logement)
Les déplacés des guerres intérieures et extérieures	manque d'argent	Les déplacés intérieurs font l'objet d'un taux élevé de VIH et souffrent d'une forte prévalence des violences sexuelles	Difficile accès aux soins de santé	Attestation d'indigence/CAM	Sensibilisation des chefs de ménages à développer des reflexes d'autoprise en charge progressive

Catégories de vulnérables	Type de vulnérabilité	Description	Aces aux soins ou non de santé	Remèdes	Observations
Les indigents	Manque d'argent/situation de dénouement /	Ils sont reconnus comme étant une catégorie des personnes incapables de se faire de quoi manger, de quoi s'abriter ou de quoi se protéger	Difficile accès aux soins/	Prise en charge globale	Le ministère de la solidarité est appelé à donner les cartes d'indigence dans la transparence
Les femmes à partenaires multiples	Manque d'argent/pauvreté/frustration	Leur activité de prédilection les expose non seulement à des maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA, mais aussi à des agressions et violences physique et, surtout sexuelles.	Sensibilisation au dépistage volontaire/ Disponibilité des médicaments contre le VIH/SIDA	Education sexuelle	Les femmes à partenaires multiples devraient être encouragée à abandonner ce métier grâce notamment aux activités génératrices de revenus.
Les enfants de la rue	Manque d'argent/situation de dénouement/contrainte d'ordre administratif/	Ils n'ont ni abris ni de quoi se nourrir convenablement. C'est aussi de grandes victimes des agressions de toutes sortes, des problèmes d'hygiène que nécessite l'intervention de la solidarité nationale.	Difficiles /accès aux soins	Initier des programmes d'appui social	Initialiser des programmes d'appui aux enfants de la rue pour atténuer le niveau de vulnérabilité
Les expulsés des frontières	Manque d'argent/ Nomadisme/ manque d'assistance médicale/	Se sont, en principe, des personnes à qui il manque d'abris et qui s'exposent à ciel ouvert dans la rue, faute de moyens de s'insérer ou même de rentrer au	Difficile accès aux soins	Respect les lois internationale et les droits humains	Les expulsés des frontières n'ont pas de cadre d'expression si ce n'est celui des migrants. des mesures de respects des droits humains sont à promouvoir
Les femmes (mères) qui accouchent en prison	Pauvreté/Manque d'argent/faible assistance médicale/	Leur activité de prédilection les expose non seulement à des maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA, mais aussi à des agressions et violences physique et, surtout sexuelles.	Accès limité aux soins de santé	Promotion des droits des femmes en prisons. mettre en œuvre Directives de l'OMS	Respect des droits humains y compris celui des prisonniers

VIII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Au cours de la mise en œuvre du projet , les conflits peuvent naître pour plusieurs raisons. Pour faire face à ces conflits et plaintes JIJUKA mis en place des outils efficaces et pertinents pour apporter des solutions.

Une ligne téléphonique verte sera négociée par la DPSHA auprès de l'Agence de Régulation et de Contrôle Téléphonique (ARCT) et communiqué aux Batwa afin de l'utiliser en cas de nécessité. Un registre des plainte ser disponible dans chaque entité administrative d'intervention de JIJUKA

Les enquêtes en rapport avec la satisfaction des bénéficiaires seront organisées et les résultats partagés par l'ensemble des parties prenantes.

JIJUKA va sensibiliser et encourager les bénéficiaires des groupes vulnérables pour dénoncer toutes sortes d'abus ou d'injustice pour effectivement y apporter des solutions adaptées.

Les lcommunautés Batwa seront informés du dispositif de plainte en place afin qu'ils aient connaissances sur les procédures et le dispositif juridique et administratif pour plaider leur cause. Dans toutes les séances de renforcement des capacités ou des plaidoyers ce thème figurera sur l'agenda.

Le membre de la communauté Batwa cooptés parmi les GASC est l'interlocuteur et porte-parole principal chargé de porter la plainte au niveau communautaire pour tenter de régler le différend. Compte tenu de l'ampleur ou de la gravité de la plainte/conflit, il pourra jouer le rôle de conseiller en faisant recours au règlement pacifique à travers les conseils

Si la personne lésée n'est pas satisfaite des solutions proposées, c'est autour du membre du COSA coopté de documenter la nature de plainte/ de conflit et saisir de manière formelle les membres du comité de santé.

IX . MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION

JIJUKA est chargée d'assurer le Suivi régulier de la mise en œuvre de cette politique. Les missions de suivi-évaluation seront programmées périodiquement en fonction du budget.

Le Suivi-évaluation de ce plan devra s'intégrer dans le cadre global du suivi-évaluation du projet en cours pour mesurer les progrès réalisés /atteints en faveur des Groupes Vulnérables dont les Batwa. Cette stratégie permettra de renseigner sur le déroulement des activités de retenues au cours de la mise en œuvre du projet et les difficultés rencontrées pour y apporter des correctifs adaptées.

Il renseignera aussi sur les opportunités en matière de leçons et tenir en compte durant la période de mise en œuvre du Projet . A titre d'exemple le processus de suivi-évaluation permettra de connaître le nombre de femmes et les enfants Batwa et ayant bénéficié de des antigènes en matière de vaccination. Le suivi évaluation va renseigner sur le nombre des Batwa intégrés dans les GASC et qui bénéficient des avantages de la nouvelle donne.

L'expert en Suivi-évaluation du projet veillera à ce que les indicateurs prévus renseignent sur les progrès/retombées du projet Kira sur la santé des des Groupes

vulnérables dont les Batwa. Une étroite collaboration avec les autres acteurs de terrain doit être renforcée pour booster les résultats.